



La protection sociale des salariés
du secteur **parapublic**
et des **groupes d'intérêt public**

Institution de prévoyance paritaire à but non lucratif, l'Ipsec a été créée en 1955 pour les salariés du groupe Caisse des Dépôts.

Au sein du groupe Malakoff Humanis, acteur majeur de la protection sociale en France, l'Ipsec met à la disposition des salariés de droit privé du secteur parapublic et des sociétés de groupes d'intérêt public, une gamme complète de garanties santé & prévoyance, responsables et solidaires.

Malakoff Humanis en chiffres



Leader
de la protection sociale



Près de **7,5 milliards €**
de fonds propres



+400 000
entreprises clientes



10 millions
de personnes protégées



200 sites
délégations et boutiques

Des garanties modulables et responsables

L'Ipsec propose des **solutions santé et prévoyance** sur mesure répondant aux besoins des entreprises du secteur parapublic et des groupes d'intérêt public.

ADÉQUA SANTÉ

Une complémentaire
santé modulable

Une garantie santé responsable, adaptable avec des niveaux de remboursement sur mesure, pour vos salariés et leur famille.

ADÉQUA PREV

Une couverture contre
les risques de la vie

Un contrat de prévoyance permettant de protéger vos salariés et leurs proches face aux aléas de la vie (maladie, accidents...).

DES SERVICES

pour faciliter le quotidien

Espace assuré sécurisé, application mobile, tiers payant, assistance 24h/24, réseaux de soins... Nos services facilitent le quotidien de vos salariés.

L'Ipsec met à disposition de votre entreprise une large gamme de couvertures santé responsables, en conformité avec le 100 % Santé, permettant à vos salariés et à leur famille de bénéficier d'une prise en charge optimale des frais de santé et d'accéder à des réseaux de soins, réduisant ainsi leur reste à charge.

UNE COUVERTURE SANTÉ PERSONNALISÉE

- **Un contrat socle collectif, solidaire et responsable** répondant aux obligations employeur.
- **Une protection complète et sur mesure avec 5 niveaux de couverture et 4 sur-complémentaires** (détails ci-dessous) : vous avez le choix de moduler les garanties allant du panier de soins minimum jusqu'à des niveaux de garantie élevés, dans le respect des exigences du contrat responsable.
- **Allocation naissance.**
- **Des services d'assistance et d'accompagnement.**
- **Un engagement sur la qualité** des prestations fournies. L'Ipsec est certifiée ISO 9001 :2015.

5 NIVEAUX DE COUVERTURE RESPONSABLES

ADÉQUA Santé 1 : le panier de soins.

Comprenant la prise en charge des principaux frais de santé prévus par l'Accord national interprofessionnel (ANI).

ADÉQUA Santé 2 : l'indispensable pour un budget allégé.

Prise en charge de certains dépassements d'honoraires (actes médicaux courants, honoraires médicaux, prothèses dentaires, etc.).

ADÉQUA Santé 3 : une couverture complète avec un budget maîtrisé.

Optique (monture & verres) : jusqu'à 450 € / Plafond dentaire jusqu'à 1 540 € par an + 430 € par couronne prise en charge par la SS / Honoraires hospitalisation : 400 %...

ADÉQUA Santé 4 : une protection renforcée.

Optique (monture & verres) : jusqu'à 650 € / Plafond dentaire jusqu'à 2 054 € par an + 537 € par couronne prise en charge par la SS / Consultation spécialiste : 300 % / Médecine douce : 150 € par an...

ADÉQUA Santé 5 : une garantie optimale.

Optique (monture & verres) : jusqu'à 800 € / Plafond dentaire jusqu'à 2 400 € par an + 645 € par couronne prise en charge par la SS / Consultation spécialiste : 400 % / Médecine douce : 200 € par an...

4 SUR-COMPLÉMENTAIRES AU CHOIX

SUR-COMPLÉMENTAIRES RESPONSABLES

- **Sur-complémentaire 1 (compatible avec ADÉQUA 4, 5) :**
Renfort actes médicaux courants + dentaire...
- **Sur-complémentaire 2 (compatible avec ADÉQUA 1, 2, 3) :**
Renfort ++ actes médicaux courants, dentaire, optique...

SUR-COMPLÉMENTAIRES NON RESPONSABLES

- **Sur-complémentaire 1 (compatible avec ADÉQUA 1, 2, 3, 4, 5) :**
Prise en charge des consultations médicales non conventionnées...
- **Sur-complémentaire 2 (compatible avec ADÉQUA 1, 2, 3) :**
Renfort ++ : prise en charge des consultations médicales conventionnées et non conventionnées...

AVANTAGES

Pour l'employeur

- Le respect de vos obligations légales.
- Le bénéfice d'un cadre fiscal et social favorable grâce à une protection sociale responsable et solidaire.
- Un tarif optimisé.
- Un espace client entreprise sécurisé accessible à tout moment pour gérer vos contrats.

Pour les salariés

- La possibilité de souscrire à une sur-complémentaire.
- Au moins 50 % de la cotisation salarié prise en charge par l'employeur.
- Assistance en cas de d'hospitalisation, de chimiothérapie, aide aux aidants (...).
- Une cotisation optimale grâce à la mutualisation du contrat collectif.
- Dispense de l'avance de frais grâce au tiers payant élargi.
- L'accès à des réseaux de soins permettant de réduire le reste à charge.

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

	Dépense*	Base de remboursement	Remboursement Sécurité sociale	Ipsec**	Reste à charge
ACTES MÉDICAUX COURANTS					
Généraliste adhérent à l'Optam	25 €	25 €	17,50 €	7,50 €	0 €
Spécialiste adhérent à l'Optam	40 €	30 €	21 €	9 €	10 €
ÉQUIPEMENT DENTAIRE					
Couronne	700 €	107,50 €	75,25 €	624,75 €	0 €
ÉQUIPEMENT OPTIQUE ADULTE					
Monture	165 €	0,05 €	0,03 €	100 €	65 €
Verres simples	170 €	0,10 €	0,06 €	160 €	10 €
3 JOURS D'HOSPITALISATION					
Chambre particulière	255 €	0 €	0 €	255 €	0 €
Honoraires praticien adhérent à l'Optam/Optam-CO	800 €	176,79 €	176,79 €	623,21 €	0 €
Honoraires praticien non adhérent à l'Optam/Optam-CO	800 €	125 €	125 €	125 €	550 €

* 1 € de reste à charge correspondant à la participation forfaitaire pour toute consultation. Disposition liée à la réglementation en vigueur.

** En optique, les prestations versées par l'Ipsec incluent le remboursement de la Sécurité sociale.

Optam : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée

Optam-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgien obstétricien

Une gamme de garanties prévoyance modulables pour vos salariés et leur famille

Parce que nul n'est à l'abri d'un accident de la vie, l'Ipsec met à disposition de votre entreprise un contrat collectif prévoyance sur mesure afin de protéger vos salariés et leur famille en cas de maladie, d'accident, d'handicap ou de décès.

PRÉMUNIR VOS SALARIÉS FACE AUX ALÉAS DE LA VIE

Grâce aux différentes formules et options, vous pouvez composer la couverture prévoyance complémentaire la mieux adaptée aux besoins des salariés de votre entreprise.

GARANTIES DÉCÈS/IAD (INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE)

6 formules pour le capital décès.
3 formules pour l'indemnité obsèques.

- Le **doublément du capital décès** en cas d'accident ou du décès simultané du collaborateur et de son conjoint.
- **Choix du capital** (avec ou sans rente).
- **En option** : capital décès accidentel, rente de conjoint étendue aux concubins, rente éducation doublée pour les orphelins, etc.

GARANTIES ARRÊT DE TRAVAIL

Choix du montant des rentes et du délai de franchise.

- Possibilité de maintien de salaire net jusqu'à 100 %.
- Incapacité temporaire.
- Invalidité (vie professionnelle et vie privée).

AVANTAGES

Pour l'employeur

- Déduction du montant des cotisations employeur du bénéfice imposable de l'entreprise.
- Exonération de charges sociales dans la limite d'un plafond pour chaque salarié.
- Un espace client entreprise sécurisé accessible à tout moment pour gérer vos contrats.

Pour les salariés

- Des garanties complètes et modulables pour une protection sur mesure.
- Assistance en cas d'incapacité, de perte totale et irréversible d'autonomie (...).
- Un taux de cotisation optimal grâce à la mutualisation des risques.
- Un pôle clients prévoyance dédié pour des conseils personnalisés.

EXEMPLES DE GARANTIES

		1 ^{re} CATÉGORIE	2 ^e CATÉGORIE	3 ^e CATÉGORIE
INVALIDITÉ		Salaire de base : 3 333 €		
	Niveau de garantie	45 %	85 %	85 %
		Remboursement Ipsec		
	par mois	499,85 €	1 167,05 €	167,05 €
	soit par jour	16,66 €	38,90 €	5,57 €
		Remboursement Pension Sécurité sociale		
		1 000 €	1 666 €	2 666 €
	Total	1 499,85 €	2 833,05 €	2 833,05 €

DÉCÈS	MONTANT
Capital décès toutes causes	
Salaire : 40 000 € / annuel	160 000 €
Garantie : 400 %	
Capital suppl. décès accidentel	
Salaire : 40 000 € / annuel	40 000 €
Garantie : 100 %	

INCAPACITÉ DE TRAVAIL	MONTANT
Incapacité permanente taux supérieur ou égal à 66 %	
Remboursement Pension Sécurité sociale	1 666 €
Salaire : 3 333 €	
Garantie : 80 %	1 000,40 €
Total	2 666,40 €

PRESTATIONS SANTÉ

• Un tiers payant élargi

Le tiers payant élargi dispense de l'avance de frais de soins de santé chez la plupart des professionnels de santé (pharmaciens, opticiens, radiologues, laboratoires, etc.).

• Des réseaux de soins partenaires

Vos collaborateurs bénéficient de soins et d'équipements de qualité au sein de réseaux de soins partenaires en dentaire, optique, audio et ostéo, tout en profitant de tarifs négociés sans faire l'avance de frais et ainsi réduire leur reste à charge.

• Un remboursement sous 48h

Les remboursements des frais de santé sont traités sous 48h avec la télétransmission des décomptes de remboursement de soins via le dispositif NOÉMIE de la Sécurité sociale.

ASSISTANCE

• IPSEC assistance 24H/24, 7J/7

En cas de maladie, d'hospitalisation ou d'immobilisation, Ipsec Assistance accompagne ses assurés : recherche d'un médecin de garde, mise à disposition d'une aide-ménagère, garde des enfants ou ascendants, livraison de médicaments à domicile, écoute psychologique... Ipsec Assistance peut également fournir des informations juridiques, réglementaires, fiscales ou administratives, et soutient les aidants.

• Un fonds social

Le fonds social de l'Ipsec peut allouer à vos collaborateurs, sous certaines conditions, une aide financière ponctuelle - sous forme de don ou de prêt - en cas de situation difficile liée à un accident de la vie (santé, dépendance, décès, invalidité) ou à un sinistre dû à une catastrophe naturelle, etc.

• Accompagnement des proches en cas de décès

Pour épauler les proches d'un assuré décédé et les accompagner dans les formalités administratives, l'Ipsec propose un service d'assistance dédié.

SERVICES EN LIGNE

Pour l'employeur

Un espace Entreprises, accessible via ipsecprev.fr

Dans cet espace dédié, vous pouvez :

- Gérer votre entreprise et vos établissements.
- Gérer les mouvements de vos collaborateurs (inscription, modification, radiation).
- Consulter la liste de vos collaborateurs inscrits.
- Nous contacter...

Pour ses salariés

Un espace Assurés Santé

Accessible à tout moment, cet espace sécurisé permet de :

- Consulter leurs remboursements.
- Envoyer leurs justificatifs ou factures.
- Mettre à jour leurs informations personnelles.
- Télécharger leur carte de tiers payant...

Ipsec Appli

Depuis un Smartphone ou une tablette, l'Ipsec Appli offre la possibilité de :

- Visualiser leurs remboursements en temps réel.
- Accéder à leur carte de tiers payant.
- Géolocaliser des services d'urgence et des médecins.
- Demander une prise en charge hospitalière...

La référence du public, parapublic et des groupes d'intérêt public du groupe Malakoff Humanis

Nos conseillers sont à votre écoute au :

 01 56 21 18 83

 dco@ipseprev.fr

 ipseprev.fr